

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3215**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession à la Commune, d'une parcelle de terrain située 17, rue Edmond Rostand

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3215**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession à la Commune, d'une parcelle de terrain située 17, rue Edmond Rostand**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain située 17, rue Edmond Rostand à Saint Priest, affectée à la Région Rhône-Alpes comme terrain d'assiette du Lycée Condorcet et du gymnase du même nom.

Afin de répondre aux besoins de l'association Saint Priest Hand Ball, la Ville de Saint Priest envisage la construction d'un équipement associatif à proximité du gymnase Condorcet. Elle a sollicité la Communauté urbaine pour la cession du terrain nécessaire à sa réalisation, après sa désaffectation.

Il s'agit d'une parcelle de terrain libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 755 mètres carrés environ à détacher d'un terrain cadastré sous le numéro 137 de la section CV, actuellement en nature de terrain nu.

Un accord est intervenu au prix de 45 € le mètre carré, soit 33 975 € pour 755 mètres carrés admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 3 novembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Ville, pour un montant de 45 € le mètre carré, soit 33 975 € pour 755 mètres carrés, d'un terrain situé 17, rue Edmond Rostand à Saint Priest à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 137 de la section CV, dans le cadre de la construction d'un équipement associatif.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1757, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 €.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 33 975 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 32 096,06 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824, et en recettes - compte 211 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.